

VENTE DU SITE DES HARAS PAR LA VILLE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU (C.C.P.L.)

Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire, rappelle que, par délibération en date du 20 octobre 2011, le Conseil municipal a autorisé la C.C.P.L. à occuper le site des haras à Quillivant afin de donner à l'Equipôle les moyens de développer le rayonnement de la filière équestre à l'échelon régional.

Par courrier en date du 1^{er} juillet 2016, la Ville a confirmé à Monsieur le Président de la C.C.P.L. sa proposition de cession du site des haras à l'issue du bail dont le terme arrive à échéance le 20 octobre 2017.

Le Conseil Communautaire, réuni le 27 septembre 2016, a reconnu que cette acquisition présentait un intérêt pour les activités de l'Equipôle.

France Domaine a évalué les 4 parcelles situées sur la commune de Plougourvest, d'une contenance totale de 49 212 m² et cadastrées section C N° 252, C N° 261, C N° 897 et C N° 898 à 397 000 €.

L'ensemble immobilier est composé de :

- 3 maisons meublées dont 1 T4 (74m²), 2 T3 (65 et 67 m²),
- 4 appartements meublés dont 2 T2 (40 et 50 m²), 1 T4 de 85 m² et 1 T2 de 60 m²,
- 12 boxes (225 m²),
- 1 écurie pour juments de 16 boxes (280 m²),
- 9 boxes pour poulinière et 2 petits boxes (220 m²),
- 1 salle de monte (120 m²) et un laboratoire (123 m²),
- 1 hangar à fourrage (200 m²),
- des toilettes extérieures.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la vente du site des haras à la C.C.P.L. au prix global fixé par France Domaine, soit 397 000 € correspondant à la valeur vénale.

VU l'avis de la commission « Finances - Travaux - Agriculture » en date du 30 novembre 2016,

Ayant entendu son rapporteur, Monsieur Yvan MORRY, Adjoint au Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 21 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous » et 8 voix contre des groupes « Union citoyenne pour Landivisiau » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,

AUTORISE la vente du site des haras à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau au prix de 397 000 €,

PRECISE que la vente sera passée en la forme notariée aux rapports de l'étude de Maître Matthieu PRIGENT, Notaire à Landivisiau,

Envoyé en préfecture le 12/12/2016
Reçu en préfecture le 12/12/2016
Affiché le
ID : 029-212901052-20161212-2016520-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	21
CONTRE	8

Fait à Landivisiau, le 9 décembre 2016.

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En Préfecture, le..... 12 DEC. 2016
Et de la publication, le... 12 DEC. 2016
Fait à Landivisiau, le..... 9 DEC. 2016
Le Directeur Général des Services
Pascal NANTEL

